

LA GAZETTE DE JOLIETTE
Parait tous les
Mardis et Vendredis.
UN AN.
Canada \$2.50
Etats-Unis (en or) 2.50
(Payable d'avance.)
Les frais de poste sont
en plus dans les deux cas.

La Gazette de Joliette

POLITIQUE, COMMERCIAL, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

Tarif des Annonces
1ère insertion par ligne... 10c
Pour chaque insertion sub-
séquentes..... 3c
Une remise libérale est ac-
corder pour les annonces à long
terme.
Toute correspondance, etc.,
doit être munie d'une signa-
ture responsable.

21^{me} ANNEE. [EDITEUR-PROPRIÉTAIRE: "LA CIE. D'IMPRIMERIE DE JOLIETTE."] JOLIETTE, 1^{er} DECEMBRE 1885 [RÉDIGÉE PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.] No 66

CARTES D'AFFAIRES.
AVOCATS.
McConville & Renaud
AVOCATS.
JOLIETTE - P. Q.
MM. McCONVILLE & RENAUD suivront
les circuits de Montcalm, L'Assomption et
Berthier.
J. N. A. McCONVILLE. J. A. RENAUD

Charland & Tellier
AVOCATS.
La nouvelle Société continuera à tenir
ses bureaux au coin des rues Notre-Dame
Place Lavallée (Black Flak), Joliette.
M. CHARLAND & TELLIER suivront les
circuits de Montcalm, Berthier et
L'Assomption.
8-19-84.

NOTAIRES.
C. G. H. BEAUDOIN
Notaire.
URSAU: Porte voisine du Dr. Leprohon
RUE NOTRE-DAME,
JOLIETTE

**VIZINA & DESORMIERS, Notaires pu-
blics, Bureau rue Manseau, Joliette.**

**J. S. RIVEST, Notaire, Coin des Rues
J. de Portage et St. Pierre, L'Assomption**

**J. B. CHEVIGNY, Notaire, Bureau en
J. Jacs de la Rue Notre-Dame, à l'an-
cienne résidence de Dame Vve Melançon.**

HUISSIER.
**A. B. DESY, Huissier de la Cour Supé-
rieure et de la Cour d'Appel, et
Grand-Connétable, Joliette**

LZ MAGNAN
MANUFACTURIER DE
BISCUIT DE JOLIETTE.
On fait un devoir de remercier ses amis et
le public en général de l'encouragement
qu'on a bien voulu lui accorder jusqu'à ce
jour.
M. MAGNAN s'efforcera comme par le
passé de donner pleine et entière satisfac-
tion à tous ceux qui voudront bien l'en-
courager.
Tousjours en mains, un assortiment com-
plet de
BISCUITS DE TOUTES SORTES
qu'il vend aux marchands à
DES PRIX DÉFIANT TOUTE COMPÉTITION.
M. MAGNAN prendra aussi des contrats
pour fournir aux marchands l'importante
quantité de tabac manufacturé de
la
MANUFACTURE JOLIETTE
ainsi que du tabac en feuille.
Ainsi MM. les Marchands de la campa-
gne pourront s'adresser à lui en toute con-
fiance
L. Z. MAGNAN
JOLIETTE - P. Q.
7-18-84-j-n-o.

NEWSPAPER ADVERTISING
A book of 100 pages.
The best book for an
advertiser to consult,
he be experi-
enced or otherwise.
Contains lists of newspapers and estimates
of the cost of advertising. The advertiser who
wants to spend one dollar, finds in it the in-
formation he requires, while for him who will
invest one hundred thousand dollars in ad-
vertising, a scheme is indicated which will
meet his every requirement, or can be made
to do so by slight changes easily arrived at by
correspondence. 100 editions have been issued.
Sent, post-paid, to any address for 10 cents.
Write to GEO. F. HOWELL & CO.,
NEWSPAPER ADVERTISING BUREAU,
108 Spruce St., Printing House Sq., New York.

SANTÉ EST RICHESSE
DR. B. C. WEST
TRAITEMENT DES NERFS ET DU CORVEAU, du
Dr. B. C. West, spécifique garanti pour
l'hystérie, le vertige, les convulsions, les
transports, le névralgie, le mal de tête, la
prostration nerveuse causée par l'usage des
spiritueux ou du tabac, l'insomnie, la
dépression mentale, le ramollissement du
corveau conduisant à la folie et par suite
à la débilité et à la mort, la vieillesse pré-
maturée, la stérilité, l'incapacité chez les
deux sexes, les pertes involontaires et
aperturées causées par l'abus morale ou
physique.—Chaque boîte contient le traie-
ment d'un mois. Une piastre par boîte,
ou six boîtes pour cinq piastres; expédi-
tion par la maille sur réception du prix.
NOUS GARANTISONS QUE SIX BOÎTES
guériront n'importe quel cas. Toute com-
mande accompagnée de la somme de
cinq piastres pour six boîtes sera remplie
et nous y joindrons notre garantie écrite
de remettre l'argent à l'acheteur si le rem-
ède ne le guérit pas.
JOHN G. WEST & Co.
81 et 83 Kings St. East Toronto, Ontario
1-13-84-j-n-o.



GRAND AVANTAGE
A VENDRE A JOLIETTE

Le magnifique "Hôtel Joliette" bâtie de
31 par 31 pieds, de 42 magnifiques ap-
partements, munie d'un appareil de
chauffage, à trois étages, en briques soi-
dées, avec un beau parterre sur le devant
et deux beaux jets d'eau à la porte rue
Notre-Dame, à proximité du marché.
Situé dans la partie commerciale de la
ville, cet hôtel occupe un terrain de 115
pieds de long, avec des perspectives superbes,
entre autres une vue de 100 places, s'ou-
vrant sur une cour spacieuse. Le tout
nouvellement bâti, vendu avec l'ameuble-
ment.—Conditions faciles.—Pour plus am-
plis informations,
s'adresser à
M. PIERRE CHEVALIER,
Propriétaire.

Mr. Pierre Chevalier, vu le mau-
vais état de sa santé s'est décidé à se
retirer des affaires mais n'invite pas
moins le public à lui continuer, en
attendant, le même encouragement
que par le passé.

HOTEL
A louer ou a vendre.

UN MAGNIFIQUE HOTEL
connu sous le nom de "Hotel du Canada"
dans la ville de Joliette, sur la place du
marché, près de la Banque d'Hochelega,
contenait seize chambres à coucher, deux
magnifiques salons et chambres pour
commis-voyageurs. Cette maison est finie
de première classe et contient toutes les
améliorations qui en font une maison con-
fortable; il y a de bonnes remises et
écuries, on peut au besoin convertir le bas
en deux magasins; on pourra en prendre
possession au premier mai prochain.
Pour plus amples informations, s'adres-
ser à
M^r CHARLES LEBLANC,
Joliette

HOTEL RIOPEL
Rue Notre-Dame - Joliette.
On trouvera à cet hôtel, tout le confort-
nable; bons lits, bonne table et li-
queurs de premier choix.
Une voiture est à l'arrivée de chaque
rain, à la gare de Joliette.
M. RIOPEL,
PROPRIÉTAIRE

NOUVEL HOTEL
A STE-JULIENNE.
Monsieur A. Corbin de Ste-Julienne a le
plaisir d'informer ses amis et le public en
général, qu'il vient d'obtenir sa licence
d'hôtel et qu'il sera prêt à l'avance, à pro-
curer chez lui au public voyageur, tou-
te le confort désirable. Allez le voir et vous
serez satisfaits.
Ste-Julienne, 10 juin, 1885. 6-12-2ps-la.

NOUVELLE AGENCE
M. JOSEPH PIQUETTE, forgeron de
cette ville, a été nommé agent pour la ca-
nie manufacture d'instruments agricoles
de M. M. Moody & Fils de Terrebonne.
On trouvera chez M. Piquette des
Moulins à facher, simples et doubles
à battre, simples et doubles.
Charrues,
Hâteaux,
Sarclieuses,
Semoirs et
Herse combinés.
On pourra aussi se procurer chez M. Pi-
quette, les morceaux dont on aurait besoin
pour réparer les divers instruments d'a-
griculture de cette manufacture.
5-21-84-j-n-o



Chance Exceptionnelle.
A VENDRE OU A LOUER
avec tout l'outillage nécessaire, l'ancienne
boutique de forge de Mr. Damase Ler-
roux, située sur la rue de Lanaudière
Conditions les plus faciles. On engage-
rait aussi bien au lieu de vendre ou
de louer la boutique en question, un
forgeron qui désirerait un emploi
permanent. Pour plus amples informa-
tions s'adresser à
M. FRANÇOIS RIVEST,
Marchand épicière, coins des rues de La
naudière et St-Barthelomy. 4-24-85-j-n-o

Feuilleton !

L'ABBE CONSTANTIN.
PAR
LUDOVIC HALÉVY.

La marquise donnait autre chose.
Elle donnait de sa vie et de
son cœur... Nous allions en-
semble, chaque semaine, visiter
les pauvres et les malades.
Elle connaissait toute les souf-
frances et toutes les misères du
pays. Et quand j'étais cloué par
la goutte dans mon fauteuil, elle
faisait la tournée toute seule, et
aussi bien, et mieux que moi.
Pauline vint interrompre cette
conversation. Elle arrivait por-
tant un immense saladier de
faïence, où s'épanouissaient vio-
lentes et criardes, de grosses
fleurs rouges.

— Me voilà, dit Pauline, je
viens cueillir la salade... Jean,
veux-tu de la romaine ou
de la petite chicorée ?
— De la petite chicorée, répon-
dit Jean gaiement... Il y a
longtemps que je n'en ai mangé,
de la petite chicorée.

— Eh bien tu en auras ce soir...
Tiens, prends, le saladier...
Pauline se mit à couper sa petite
chicorée et Jean se pencha
pour recevoir les feuilles dans le
grand saladier. Le curé le regarda
faire.

En ce moment, un bruit de
grelots se fit entendre. Une voiture
approchait, qui sonnait un peu la
ferraille... Le jardinier de l'abbé
Constantin n'était séparé de
la route que par une haie très
basse, à hauteur d'appui, au mi-
lieu de laquelle se trouvait
une petite porte à clair-voie.

Tous les trois regardèrent et
virent venir une calèche de louage
à forme primitive, attelée de
deux chevaux blancs et conduite
par un vieux cocher en blouse. À
côté de ce vieux cocher se tenait
un grand domestique en livrée, de
la plus s'évère et de la plus par-
faite correction. Dans la voiture,
deux jeunes femmes, portant tou-
tes deux le même costume de
voyage, très élégant, mais très
simple.

Quand la voiture se trouva de-
vant la haie du jardin le cocher
arrêta les chevaux et, s'adressant
à l'abbé :
— Monsieur le curé, dit-il, c'est
des dames qui vous demandent.
Puis, se tournant vers ses cli-
entes.
— Le voilà, ajouta-t-il, monsieur
le curé de Longueval.

L'abbé Constantin s'était appro-
ché et avait ouvert sa petite porte.
Les voyageurs descendirent.
Leurs regards s'arrêtèrent, non
sans un peu d'étonnement, sur ce
jeune officier qui se trouvait là,
un peu empêtre, son chapeau de
paille dans la main droite et dans
la main gauche son grand saladier
tout débordant de petite chicorée.

Les deux femmes entrèrent
dans le jardin... et la plus
âgée, — elle paraissait avoir vingt-
cinq ans, — s'adressant à l'abbé
Constantin, lui dit avec un petit
accent étranger, très original et
très particulier :

— Je suis donc obligée, mon-
sieur le curé, de me présenter
moi-même ?... Madame Scott. Je
suis madame Scott. C'est moi qui
ai acheté le château... et la
ferme... et le reste tout autour.
Je ne vous dérange pas, au moins,
et vous pouvez me donner cinq
minutes ?
Puis désignant sa compagne de
voyage :

— Miss Bettina Percival...
ma sœur, vous l'avez deviné, je
pense ? Nous nous ressemblons
beaucoup, n'est-ce pas ? — Ah !
Bettina... Nous avons oublié
dans la voiture nos deux petits
sacs... et nous en aurons be-
soin.
— Je vais les prendre.

Et, comme miss Percival se
préparait à aller chercher les pe-
tits sacs, Jean lui dit :

— Je vous en prie, mademoi-
selle, permettez-moi...
— Je suis vraiment bien fâchée,
monsieur, de vous donner cette
peine... Le domestique vous
les remettra... Ils sont sur la
banquette de devant.

Elle avait le même accent qu-
sa sœur, les mêmes grands yeux
noirs, riant et gris, et les mêmes
cheveux, — non pas rouges, —
mais blonds avec des reflets dorés
ou délicatement se jouait la lum-
ière du soleil. Elle salua Jean
avec un joli sourire, et celui-ci,
ayant remis à Pauline le saladier
de chicorée, s'en alla chercher les
deux petits sacs.

Pendant ce temps, très ému,
très troublé, l'abbé Constantin in-
troduisait dans le presbytère la
nouvelle châtelaine de Longueval.
Ce n'était pas un palais, le pres-
bytère de Longueval. La même
pièce, au rez de chaussée, servait
de salon et de salle à manger,
communiquant directement avec
la cuisine par une porte toujours
grande ouverte; cette pièce était
garnie du mobilier le plus une
table ronde. Déjà, sur cette table,
Pauline avait mis les deux con-
verts de l'abbé et de Jean.

Madame Scott et miss Percival
allaient et venait, examinant avec
une sorte de curiosité enfantine
l'installation du curé.

— Mais le jardin, la maison,
tout est charmant, disait madame
Scott.

Elles entrèrent toutes deux ré-
solument dans la cuisine.
L'abbé Constantin les suivait,
suffoqué, stupéfait, effaré devant
la brusquerie et la soudaineté de
cette invasion américaine. La
vieille Pauline, d'un air inquiet et
sombre, regardait les deux étran-
gères.

— Les voilà donc, se disait-elle
ces hérétiques, ces damnées !
Et de ses mains agitées, trem-
blantes, elle continuait machi-
nalement à éplucher sa chicorée.

— Je vous fais tous mes com-
pliments, mademoiselle, lui dit
Bettina, votre petite cuisine est
si bien tenue ! — Regardez, Suzie,
n'est-ce pas tout à fait le presby-
tère que vous desirez ?

— Et aussi le curé, voulez-vous
me laisser dire cela ? Si vous sa-
viez comme je suis heureuse que
vous soyez tel que vous êtes ! —
En chemin de fer, ce matin, Bettina,
qu'est-ce que je vous disais ?
et encore tout à l'heure, en voi-
ture ?

— Ma sœur me disait, monsieur
le curé, que ce qu'elle désirait
par-dessus tout, c'était un curé pas
jeune, pas triste, pas sévère, un
curé à cheveux blancs, avec l'air
bon et doux.

— Et vous êtes absolument
ainsi, monsieur le curé, absolu-
ment ! Non, nous ne pouvions
pas trouver mieux. Excusez-moi,
je vous en prie, de vous parler de
la sorte. Les Parisiennes savent
très bien tourner leurs phrases,
d'une manière adroite et compli-
quée. Moi, je ne sais pas... et
j'aurais, en parlant français, beau-
coup de peine à me tirer d'affaire,
si je ne disais les choses tout
simplement, tout bêtement, comme
elles me viennent. Enfin, je suis
contente, très contente, et j'espère
que vous aussi, monsieur le curé,
vous serez content, très content
de vos nouvelles paroissiennes.

— Mes paroissiennes ! dit le curé
retrouvant la parole, le mouve-
ment, la vie, toutes choses qui,
depuis quelques minutes, l'avaient
complètement abandonné. Mes
paroissiennes ! Pardonnez-moi,
madame, mademoiselle... j'ai une
telle émotion ! Vous... vous
êtes catholiques ?
— Mais oui, nous sommes catho-
liques.

— Catholiques, catholiques, ré-
péta le curé.
— Catholiques, catholiques !
s'écria la vieille Pauline, qui ap-
parut épanouie, radieuse, les bras
en ciel, sur le seuil de la cuisine.
Madame Scott regardait le curé,
regardait Pauline, fort étonnée
d'avoir avec un seul mot produit

un tel effet. Et, pour compléter le
tableau, Jean se montra, appor-
tant les deux petits sacs de voy-
age. Le curé et Pauline la salu-
rent de la même phrase :
— Catholiques catholiques !
— Ah ! je comprends, dit ma-
dame Scott en riant, c'est notre nom,
notre pays ! Vous avez cru que
nous étions protestantes. Pas du
tout ; notre mère était une cana-
dienne d'origine française et ca-
tholique ; voilà pourquoi, ma sœur
et moi, nous parlons français, avec
un peu d'accent, sans doute, et
avec certaines formules améri-
caines, mais enfin de manière à
dire à peu près tout ce que nous
voulons dire. Mon mari est pro-
testant, mais il me laisse une en-
tière liberté, et mes deux enfants
sont catholiques. C'est pour cela,
monsieur l'abbé, que nous avons
voulu, dès le premier jour, venir
vous voir.

— Pour cela, continua Bettina,
et pour autre chose... mais pour
cette autre chose, nos petits sacs
sont tout à fait nécessaires.

— Les voici, mademoiselle, ré-
pondit Jean.

— Celui-ci est le mien.
Pendant que les petits sacs
passaient des mains de l'officier
aux mains de madame Scott et de
Bettina, le curé présentait Jean
aux deux Américaines, mais il
était encore dans un tel émoi que
la présentation ne fut pas tout à
fait dans les règles.

Le curé n'oublia guère qu'une
chose fort essentielle dans une
présentation : le nom de famille
de Jean.

— C'est Jean, mon fils, lieutenant
au régiment d'artillerie en garnison à
Sourvigay, et de la maison.

Jean fit deux grands saluts : les
Américaines, deux petits ; après
quoi elles se mirent à fourager
dans les sacs et en retirèrent cha-
cune un rouleau de mille francs
gentiment enroulé dans des étuis
verts en peau de serpent cercés
d'or.

— Je vous apportais ceci pour
vous pauvres, monsieur le curé, dit
madame Scott.

— Et moi ceci, dit Bettina.
— Délicatement elles glissèrent
leur offrande dans la main droite
et dans la main gauche du vieux
curé, et celui-ci, regardant alter-
nativement sa main droite et sa
main gauche, se disait :

— Qu'est-ce, que c'est que ces
deux petites choses là ? C'est bien
lourd. Il doit y avoir de l'or de-
dans... Oui, mais combien ?
Il avait soixante-douze ans, l'abbé
Constantin, et beaucoup d'argent
lui avait passé par les mains,
pour n'y pas rester longtemps, il
est vrai ; mais cet argent lui était
venu par petites sommes, et le
soupçon d'une telle offrande ne
pouvait lui entrer dans la tête.

Donc, ne sachant pas ce qu'on
lui donnait, le curé ne savait
comment remercier. Il balbutiait :

— Je vous suis bien reconnaissant,
madame ; vous êtes bien
bonne, mademoiselle.
Enfin il ne remerciait pas assez.
Jean crut devoir intervenir.

— Mon parrain, ces dames
viennent de vous donner deux
mille francs.

Alors, saisi d'émotion et de re-
connaissance, le curé s'écria :
— Deux mille francs ! deux mil-
le francs pour mes pauvres !
Pauline fit une nouvelle appa-
rition.

— Deux mille francs ! deux
mille francs !
— Il paraît, dit le curé, il pa-
rait... Tiens Pauline, serrez
cet argent et faite attention...
— Elle était bien des choses au
logis, la vieille Pauline, servante,
cuisinière, pharmacienne, trésorière.
Les mains recouvert avec un
tremblement respectueux ces
deux petits rouleaux d'or qui re-
présentaient tant de misères adou-
cies, tant de douleurs diminuées.

— Ce n'est pas tout, monsieur le
curé, dit madame Scott, je vous

l'apportent cinq mille francs tous
les mois.
— Et je ferai comme ma sœur,
— Mille francs par mois ! Mais
alors il n'y aura plus de pauvres
dans le pays.
— C'est bien ce que nous dési-
rons.

Je suis riche, très riche... et
ma sœur aussi !... elle est même
plus riche que moi... parce
qu'une jeune fille a de la peine
à beaucoup dépenser... beau-
coup d'argent, quand on a trop
d'argent, quand on en a plus que
cela n'est juste, dites, monsieur
l'abbé, pour se le faire pardonner,
y a-t-il d'autre moyen que de tou-
jours avoir les mains grandes ou-
vertes et de donner, de donner
le possible et le mieux possible ?
D'ailleurs, vous aussi, vous allez
me donner quelque chose.

Et, s'adressant à Pauline :
— Vous seriez bien bonne, ma-
demoiselle, de m'apporter un verre
d'eau fraîche. Non, pas autre
chose... un verre d'eau fraîche
... je meurs de soif.

— Et moi, dit en riant Bettina,
pendant que Pauline courait cher-
cher le verre d'eau, je meurs
d'autre chose, c'est de faim que je
meurs... Monsieur le curé...
cela, je le sais, est affreusement in-
discret... Mais je vois que
votre couvert est mis... Est-ce
que vous ne pourriez pas nous
inviter à dîner ?

— Bettina ! dit madame Scott.
— Laissez donc, Suzie, laissez
donc... N'est-ce pas, monsieur le
curé, vous voulez bien ?

Mais il ne trouvait rien à répon-
dre, le vieux curé. Il ne savait
plus du tout où il en était. Elles
prenaient d'assaut son presbytère !
Elles étaient catholiques ! Elles
lui apportaient deux mille francs !
Elles lui promettaient mille francs
tous les mois ! Et elles voulaient
dîner chez lui ! ah ! cela, c'était
le dernier coup ! L'épouvante la
prenait à la pensée d'avoir à faire
les honneurs de son gigot et de
ses oeufs au lait à ces deux Amé-
ricaines follement riches, qui de-
vaient se nourrir de choses ex-
traordinaires, fantastiques, inusitées.
Il murmura :

— A dîner !... à dîner !... vous
voudriez dîner ici ?
Jean dut encore une fois inter-
venir.

— Mon parrain sera trop heu-
reux, dit-il, si vous voulez bien
accepter ; seulement, je vois ce
qui l'inquiète... Nous devons
dîner ensemble, tous les deux, et
il ne faut pas, mesdames, vous
attendre à un festin... Enfin vous
serez indulgentes.

— Oui, oui, très indulgentes,] ré-
pondit Bettina.
— Puis, s'adressant à sa sœur :
— Voyons, Suzie, ne faites pas
la moue parce que j'ai été un
peu... vous savez bien que
c'est mon habitude d'être un peu...
Restons, voulez-vous ? Cela nous
reposera de passer une heure ici
bien tranquillement. Nous avons
eu une telle journée en chemin de
fer... en voiture dans la pou-
sière... dans la chaleur !...
Nous avons fait un si affreux dé-
jeuner ce matin dans un si affreux
hôtel ! Nous devons retourner dîner,
à sept heures, dans ce même
hôtel, pour reprendre ensuite le
train de Paris... Mais dîner ici
sera réellement plus gentil. Vous
ne dites plus non... Ah ! que
vous êtes bonne, Suzie !

Elle embrassa sa sœur très câ-
linement, très tendrement, puis
se tournant vers le curé ;
— Si vous saviez, monsieur le
curé, comme elle est bonne !
— Bettina ! Bettina !
— Allons, dit Jean, vite, Pauline
! deux couvertes. Je vais l'aider.

— Et moi aussi, s'écria Bettina,
moi aussi, je va s vous aider. Oh !
je vous en prie, cela m'amusera
tant ! Seulement, monsieur le curé
vous me permettez de faire un
peu comme chez moi.

Lestement elle ôta son manteau
d'abord, et Jean put admirer dans
exquise perfection, une taille mer-
veilleuse de souplesse et de grâ-
ce.

(A Continuer)

Grande assemblée du Comte de Joliette.

A une assemblée des électeurs du comté de Joliette tenue en la ville de Joliette, le vingt huit novembre 1885 en vertu de l'acte pour régler le mode de convoquer les assemblées publiques...

Edouard Guilbault, Ecr M. P. J. N. A. McConville, Ecr M. P. F. B. Godin Ecr C. R. G. A. Champagne, Joseph Martel, C. P. Charland, F. O. Dugas, A. Fontaine, J. Beaupré, J. Adolphe Renaud, J. M. Tellier, G. Coffin, R. D. Housse, Ecrs avocats, M. Grépeau, U. Lippé, D. Desormier, A. Cabana, C. G. H. Beaudoin, Ecr notaires, J. J. Sheppard, M. S. Boulet, J. O. Paquet, J. Masse, E. Turgeon, S. J. Kelly, V. Côté, Ecrs médecins, P. E. McConville et M. Dorval, A. P. M. M. Hilaire Neveu Préfet du comté, Ls. Bassinet maire de la paroisse de St. Charles Borromée, Louis Roy maire de St. Thomas, Louis Faust maire de St. Felix, E. Asselin J. B. Chapelle laire, L. A. Derome, Ls. Robitaille, H. Cornélius, ex M. P. P. Auguste Guilbault, Charles Rivest, E. Zcar Lafortune, Urgel Desrochers, Octave Riberty, Chs B. H. Leprouh, et plusieurs autres.

M. le président expliqua le but de l'assemblée, en donnant lecture de la demande de convocation ainsi que les résolutions suivantes qui furent soumises à l'assemblée.

RÉSOLUTIONS

Il est proposé par MM. Edouard Guilbault M. P. F. B. Godin Ecr C. R. F. O. Dugas avocat, Joseph Martel, avocat S. A. Champagne avocat J. B. Chapelle, Louis Baznet, Hilaire Neveu, Léon D. marais, Arthur Lasalle, Pierre Pagé, George Lafond, Fidele Lafortune, Avila Lachapelle, Avila J. té, Joseph Plouffe, Joseph Forest, Jos. A. Levesque, Louis Savignac, Antoine Savignac, Urgel Savignac, Ar-ène Savignac, Michel Daniel Codère, Alphonse Durand, M. P. thias Dumais, Urbain Lippé, N. P. Thomas Masse, Frs. Rivais, J. B. Bazinias, Eugène Robitaille, Edouard Migué, Onésime Chevalier, J. B. Arbour, Théo Martineau, Joseph Bonin, Joseph Lévesque, Urgel Arbour, Joseph R. billard, Louis Éhner, Léon Therrien, Anselme Robitaille, Joseph Beaupré, Anselme Aubin, Onésime Beaudry, Frs. Parent, Moise Massi cote, Frs. Demarais, J. H. Renaud, J. E. Renaud, L. S. Froment, Pierre Chevalier, A. Robitaille, J. O. Brault, B. Tremblay, M. Trudeau, J. B. St-Jean, C. B. H. Leprouh, N. Marsolais, D. Beaudry, Joseph Bazinias, B. Beaudry, Amédée Prud'homme, O. Lafortune, Auguste Guilbault, Dr. Beaupré, Ed. Perrault, Pierre Vadnaïs, H. Cornélius Jos. Gougé, J. L. Martel, A. Rivard, Frs. Gravel, Pierre Majeau, M. St Amour, J. Guilbault, G. Guilbault, D. Guilbault, L. A. Plante, M. D. Dr. Masse, Adolphe Perrault, Octave Riberty, David Pelland, Nazaire Lapièrre, François Jolicœur, Dr. Edgar Turgeon, Norbert Savignac.

Seconde par J. N. A. McConville M. P. P. Adolphe Renaud avocat, A. Fontaine avocat, J. B. Richard, Paul-Emile Beaupré, Maxime Guilbault, Adolphe Duhamel, Xavier Anyot, Érançois Belhumeur, Edmond Riel, Uric Riel, Narcisse Charbonneau, Adrien Chartier, Ide Chartier, Louis St Jean père, Louis St Jean fils, Benjamin Lapièrre, Amable Lapièrre, Maxime Masse père, Maxime Masse fils, Z. Pellerin Michel Bazinet, Moise Du molon, Moise Lafond, L. A. Derome, Louis Roy, Louis Forest, Alfred Clermont, Dr. M. Boulet, Edouard McConville, Joseph Dalfond père, Dr. J. J. Sheppard, Joseph Dalfond fils, Médard Perrault, Urgel Belair, Edouard Amyot, Eugène Amyot, Eugène Masse, Frs. Forest, E. Dupuis, I. Mercier, E. Asselin, Masse, M. Champagne, M. Dupuis, O. Beaupré, H. Coffin, G. Latour, J. Rivard, Jos. Rivard, D. Perrault, N. A. Guilbault, T. B. Desmarais, E. Lafortune, Albert Gervais, Bruno Panuelon, A. Levesque Tremblé Gadorry, A. Turcotte, Urgel Desrochers, Emmanuel Lavalée, Médard F. sel, Isidre Riopel, Louis Mandeville, Charles Perrault, Médard Forest, Sam J. Kelly M. N. J. B. H. Masse, Damase Massé, M. Anbroise Lafortune, Médard Lafortune, Théophile Goyat, J. B. Laporte père, Maxime Nadeau, Prosper Champagne, Charles Theriault, Joseph B. Duparant, François Parent, Charles Pelland, James P. leaud, Dieudonné P. ete Joseph Daoust, Jo epi Geoffroy, Isidor Charlebois, Onésime Asselin, Maxime Ducharme, Joseph Lafortune, E. Zcar Rivais, Séraphin Goulette, François Berard, Norbert Bazet, Narcisse Mador, Onésime Archam-

bault, Médard Landry, Simon Piché, Armand Lafortune. Considérant que l'offense pour laquelle Louis Riel, a subi, la peine capitale à Régina le 16 novembre courant n'était qu'une offense politique, et qu'en conséquence les demandés faites par le peuple du Bas Canada, pour la commutation de sa sentence auraient du être accordées et qu'il a ainsi été injustement exécuté. Considérant que cette exécution regrettable est due à l'influence injuste de certaines classes de personnes sur le gouvernement qui auraient du résister à ce genre de pression.

Considérant que les divisions de partis politiques, de races et de religions qui ont existé jusqu'à ce jour, dans notre pays, ont donné lieu à diverses injustices qui auraient pu être évitées et qui ont été une source de faiblesse; que ces divisions doivent disparaître; que tous les hommes de bonne volonté, sans tenir compte de leurs divisions antérieures, doivent s'unir entr'eux pour assurer à chaque classe de citoyens, sa légitime part d'influence, de protection et de liberté.

Que dans l'opinion de cette assemblée, le gouvernement fédéral, et notamment son chef et ses trois collègues canadiens français, Sir Hector Langevin, Sir A. P. Caron et l'Hon. J. A. Chapleau, par leur conduite injuste à l'égard de Louis Riel, ont perdu leur droit à l'appui de tous les amis de la justice et de l'humanité et spécialement des députés en cette province.

Que cette assemblée approuve hautement la conduite ferme et énergique des députés et autres citoyens de cette province, qui ont protesté auprès du gouvernement avant et contre l'exécution de Louis Riel, et qu'elle demande de plus à son député fédéral, de protester en temps et lieu en chambre, par sa voix et par son vote contre la conduite du gouvernement fédéral et cette affaire.

Que cette assemblée, sans vouloir exciter les sentiments d'une race contre une autre dans cette Province—considère que l'exécution de Louis Riel tend à briser l'harmonie et l'union qui doivent régner entre les différentes classes de notre population et qu'elle a été une insulte adressée à la face des canadiens-français.

Que cette assemblée considère qu'en refusant de commuer la sentence de Louis Riel et de se rendre à nos justes demandes, le gouvernement fédéral a méconnu et méprisé les droits de notre province—et que les trois ministres canadiens-français ont déserté la noble cause qui leur avait été confiée, de défendre les droits, les intérêts, la liberté et la vie du peuple de leur race.

Ont pris la parole à l'appui des résolutions les messieurs suivants: E. Guilbault M. P. J. N. A. McConville M. P. P. G. A. Champagne, H. Cornélius, La Bassinet, F. O. D. gus, C. P. Charland, F. B. Godin, C. R. G. A. Hilaire Neveu, J. Martel, J. A. Renaud, qui en termes éloquentes et énergiques et très dignes se déclarèrent tous favorables aux résolutions, dénoncèrent la conduite injuste du gouvernement à l'égard de Louis Riel, et revendiquèrent avec un orgueil bien légitime les droits de leur race offensée dans la personne de leur compatriote exécuté à Régina. Tous les orateurs insistèrent fortement sur la nécessité qu'il y avait pour tous les canadiens-français d'effacer les divisions de parti antérieures, et de se réunir sous un drapeau commun pour se dévouer plus efficacement à la défense des libertés de notre peuple et à la sauvegarde des droits outragés de la nationalité canadienne française. Ils se sont déclarés décidés à agir pour l'obtention de ce but fermement, énergiquement et par les moyens constitutionnels, soit dans la presse, soit sur les hustings, soit dans la Chambre par la voix et par le vote, chacun dans sa sphère et sa position.

L'assemblée quoique très nombreuse et très enthousiaste, a été la plus paisible et la plus digne dont on ait été témoin dans ce comté. Après les discours terminés, les résolutions ont été unanimentement adoptées par l'assemblée. Des remerciements furent votés à MM. le Président et le Secrétaire, ainsi qu'aux organisateurs de cette démonstration, et aux orateurs qui y ont pris la parole.

A. M. RIVARD, Prés. F. O. DUGAS, Sec.

OPINION DES JOURNAUX

Ci-dessous nous reproduisons du monde quelques extraits de l'opinion de différents journaux canadiens-français et anglais, extraits très importants en ce qu'ils laissent une certaine lumière sur la situation et nous font voir les dispositions d'esprit de quelques uns de ceux qui s'occupent activement de faire apprécier leurs influence dans les circonstances.

Plus loin le Globe ajoute: Le principal article du programme du parti gris est la justice pour toutes les provinces et pour toutes les races, et l'Ontario n'a pas à se plaindre de nous cédions devant la province de Québec. Edouard Blake n'est pas homme à plier devant les Canadiens français.

Edward Blake is not the man to French Canadian. Nous lisons dans le Courrier du Canada ce qui suit:

L'Electeur de samedi publiait ce qui suit: Voici les rumeurs qui circulent dans les cercles politiques:

Si Sir John ne résigne pas avant la réunion des Chambres, il sera renversé dès la première séance, et l'hon. M. Blake sera appelé à former un gouvernement.

Dans ce cas, l'honorable M. Laurier prendrait comme l'un de ses collègues dans la province de Québec l'un des représentants les plus autorisés des conservateurs qui se séparaient aujourd'hui de leur parti. Cet homme serait soit M. Desjardins, M. P.; soit M. Girouard, M. P.; soit M. le sénateur Trudel ou M. le sénateur Lacoste.

Cet entre-filet est précieux ajoute le confrère. Il indique sur quelles bases les libéraux entendent faire la conciliation des partis, l'union nationale. Cette union devra se faire sous la direction du parti libéral.

Le gouvernement actuel renversé, M. Blake deviendra le chef de la province de Québec et accordera un portefeuille à l'un des conservateurs qui se séparent aujourd'hui de leur parti. Voilà le programme.

La note de l'Electeur est précieuse et jette un peu de lumière sur la situation obscure où nous sommes.

Le Nord s'adressant aux orangistes, dit:

Jouissez bien du spectacle de Riel pendu par vos mains, frères orangistes. C'est bon, n'est ce pas, c'est doux la vengeance! Bien, est ce fait? Avez-vous bien contemplé? Vos yeux sont-ils repus, vos cœurs rassasiés? Oui c'est fait, n'est ce pas, c'est déjà fini.

Riel n'est plus, c'est vrai; mais les amis de la pitié, du pardon, de la clémence restent. Et ils sont plus d'un million.

Vous avez vengé la majesté de la loi; mais vous venez de creuser au pied d'un échafaud, un abîme où pourraient bien s'ensevelir tous vos rêves de domination et de tyrannie sur ces vastes territoires de l'Ouest.

Soyons froids pour le moment; c'est le meilleur moyen de préparer notre revanche, de la rendre plus sûre, plus longue et plus cuisante.

Le Nouvelliste:

Exploiter pour des fins de parti, le sentiment si légitime de déception qu'a causé parmi nous l'exécution de Riel, serait un acte indigne de nous. Nord députation a le sentiment du patriotisme et de l'honneur national. Elle a la confiance du peuple.

Quelle se concertent avec sagesse et agisse avec prudence, et elle peut compter sur l'appui de la Province dans tout ce qu'elle fera pour maintenir son prestige et lui assurer des alliances profitables.

Car il est inutile de se le cacher, l'orangisme qui a toujours été un élément désorganisateur dans le parti conservateur, a creusé un abîme entre nous.

Le Courrier du Canada, fait les remarques suivantes adressées à l'Electeur:

Nous avons déploré et nous déplorons l'exécution de Riel.

Nous l'avons déplorée en elle-même.

Nous l'avons déploré pour ses désastreuses conséquences, que nous avançons prévues.

Malgré tout, nous avons dit que c'est une faute de justifier la personne de Riel avec la cause nationale.

Cette opinion, nous la maintiendrons, car nous l'avons reçue d'autorités qui ont droit à tous nos respects. En tout cas, si c'est une erreur, c'est celle d'un esprit sincère et convaincu.

Il ajoute:

Patriotes! ah! oui, vous l'êtes comme les vautours qui cherchent à gagner leur vie sur les cadavres.

Vous avez spéculé sur la mort de Riel.

Vous avez fait reposer sur son exécution vos plus chères espérances d'avenir politiques.

Vous avez escompté, trois mois d'avance, la douloureuse tragédie de Régina.

Et aujourd'hui, au fond de vos cœurs, il y a un sentiment de joie haineuse à la pensée que les degrés de l'échafaud de Riel vous serviront peut-être à escalader le pouvoir.

En bien! en présence du spectacle auquel nous assistons depuis cinq jours, nous ne pouvons nous empêcher de crier: L'orangisme est exécration. La fanatisme est exécration. Mais l'hypocrisie libérale, et en particulier l'hypocrisie de l'Electeur, n'est ni moins détestable ni moins digne de réprobation.

LE DENOUEMENT.

(Du Manitoba)

Le drame sanglant est joué. Les mu-lls incertitudes de trois longs mois d'une agonie souvent ravivée, nous fait que préparer une certitude plus crue: le encore. Les espérances les plus légitimes ont été déçues; la mort, l'horrible mort de l'échafaud, est venue dénouer à nos yeux son voile lugubre et jeter dans nos cœurs une douleur poignant.

M. Louis Riel a été exécuté à Régina, lundi matin, à 8.23 heures. Toute la population d'origine française de Manitoba et du Nord-Ouest ressent vivement la douloureuse catastrophe.

Cette mort du chef de l'insurrection a causé un vif émoi par toute la Puissance du Canada; les pays étrangers n'y ont pas été indifférents, nous n'étonnerons personne en disant que nulle part autant qu'à Saint-Boniface, on a ressenti ce coup terrible: c'est au milieu de nous que vivent la mère, la femme, les enfants, les frères et sœurs de la victime; cette respectablement famille n'a ici que des amis, aussi ce qui vient de se passer est un deuil public, et nous sommes l'interprète de toute la population en offrant nos condoléances et nos vives sympathies aux Dames Riel et à tous les parents qui pleurent la perte de celui qui leur était si justement cher.

On aurait eu beaucoup à dire, il y aurait beaucoup à dire, il y aurait trop à dire, si nous avions voulu et nous voulions parler toute notre pensée, mais il est des circonstances où le silence est d'or; nous ne perdons pas de vue notre position, et c'est précisément parce que nous en comprenons toute la responsabilité que nous ne voulons pas donner cours à l'expression de tous nos sentiments; comme aussi, nous passerons encore sous silence maintes choses qui nous blessent au cœur, et contre lesquelles nous protestons hautement si les circonstances exceptionnelles où se trouve ici l'élément français n'exigeaient pas un surcroît de prudence.

L'échafaud vient de faire une victime, il en fera bientôt plusieurs autres; les verrous des cachots enferment tous les jours des hommes d'une grande respectabilité; les belles prairies de l'Ouest ont bu le sang d'un grand nombre, hélas! La ruine, la désolation, la souffrance redoutent aussi dans leur langage que les chiens dans leur ce qu'elles auraient dû être. Sans faire de récriminations acerbes et inutiles, il faudrait être aveugle ou de bien mauvaise foi pour ne pas convenir que des fautes ont été commises par d'autres que par ceux qui ont payé ou qui paient de leur vie de leur liberté ou de leurs biens. Nous ne voulons pas justifier la rébellion, mais l'amour que nous avons pour notre pays et pour ses infortunés enfants, nous oblige à dire qu'une responsabilité terrible pèse sur ceux qui auraient pu prévenir ces désastres et qui ne l'ont pas fait, sur ceux qui malgré ces désastres continuent, au moins en partie, un ordre de chose qui peut encore amener d'autres malheurs.

Nous sommes pour le maintien des lois, mais que ces lois se révèlent elles mêmes de majesté, afin que nous n'ayions pas à leur donner simplement un assentiment servile, mais qu'au contraire nous puissions dans notre amour de la liberté véritable, respecter et aimer l'ordre de choses qui nous gouverne.

Le 16 novembre 1885 sera une date néfaste dans l'histoire de la Confédération Canadienne, et pour les Canadiens français, un bien triste souvenir. Nul doute que Louis Riel, chef de l'insurrection du Nord-Ouest est une victime qui a été vivement et avec instance réclamée par la secte orangiste pour satisfaire leur haine contre le catholicisme. Malgré ce qu'on en dit, jamais nous ne croirons qu'un seul canadien-français ait pu prendre part à ce meurtre politique qui a créé dans le pays la plus grande excitation et le plus grand malaise, jusqu'à ce que ceux de nos compatriotes Canadiens-français qui ont en mains les destinées de notre pays se soient expliqués ou aient plaidé coupables.

Ce meurtre politique est injustifiable, et il le provoque, avec raison, les protestations de toutes les populations, soit des villes, soit des campagnes de notre pays. Malheureusement, comme font entrevoir les journaux de toutes nuances politiques, ce meurtre devient un héritage de haine pour une fraction considérable du peuple canadien.

Où, un héritage de haine! comme le dit la Vérité.

Mais que cette haine soit sainte, qu'elle soit salutaire pour nous. Que ce ne soit pas une haine stérile, ni une haine féconde en œuvres détestables. Que ce ne soit pas une haine que la religion réprouve, mais une haine bénie du Ciel.

Que ce soit une haine des causes qui nous ont conduit à cette fatale journée du 16 novembre. Que ce soit une haine des erreurs sociales qui, en nous divisant, nous ont affaiblis et ont ruiné notre influence dans la Confédération. Que ce soit une haine de l'esprit de parti qui a tout paralysé, atrophié en nous attachant aux

hommes et non aux principes. Que ce soit une haine des sociétés secrètes qui se sont implantées dans notre jeune pays pendant que nous dormions dans une fausse sécurité, dans une paix trompeuse.

Que cette haine ne dégénère en une guerre de races.

Sans doute, il faut punir les hommes qui nous ont infligé cette honte; il faut surtout que les traités par nous reçus soient une leçon salutaire. Mais la lutte qui va s'engager soit une lutte de principes et non d'invectives, de personnalité et de mesquines représailles.

C'est le grand devoir qui s'impose en ce moment aux classes dirigeantes: empêcher le mouvement national de s'égarer.

Si nous avons un devoir national à remplir, dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, nous avons aussi celui que commande la charité chrétienne: Pour Riel, accordons lui le secours de nos prières, pour le repos de son âme; à l'égard de sa famille et des Métis qui ont eu à souffrir de l'insurrection, soucrivons largement en leur faisant parvenir les secours dont ils ont besoin en argent, en le faisant parvenir à Mgr. Grandin ou aux directeurs des journaux Canadiens-français qui ont ouvert des listes de souscription.

La mort d'Alphonse XII

La mort prématurée du jeune roi d'Espagne, Alphonse XII dit la Presse était un fait prévu depuis quelque temps déjà; et nous avons déjà entretenu les lecteurs de notre Revue Européenne, des graves conséquences qui peuvent en résulter, au point de vue de la tranquillité de l'Espagne.

Le roi Alphonse laisse deux petites filles placées constitutionnellement sous la régence de leur mère. La situation se trouve donc absolument identique à ce qu'elle était au moment de la mort de Ferdinand VII, qui laissait, lui aussi deux petites filles sous la régence de leur mère: la reine Isabelle et la Duchesse actuelle de Montpensier.

Mais se souvenir historiquement n'a rien de consolant pour les Espagnols; et la reine Christine actuelle (car l'analogie est si complète qu'il y a même synonymie de nom) est de plus très populaire.

Elle passe, en sa qualité d'autruche, pour professer des idées d'ancien régime, antipathiques à une grande partie du peuple espagnol. On lui reprochant déjà, du vivant du roi, d'avoir usé de son influence pour faire renverser le ministère libéral. Comment sa régence sera-t-elle accueillie? et si elle est acceptée combien de temps durera-t-elle? La reine Marie Christine a été proclamée officiellement. La chose allait d'elle-même. Mais les difficultés ne sont point aplanies pour cela; et, en Espagne, quelque mouvement insurrectionnel ou militaire est toujours à redouter. Nous ne serions pas très surpris d'appréhender du nouveau, d'ici à peu de temps.

Le cure Labell et la situation.

Un de nos confrères attribue au curé Labell le propos suivant:

« Le peuple, a dit le curé Labell, devrait se souvenir qu'il se rencontre dans la carrière des hommes d'Etat des difficultés insurmontables. Je ne parle pas en ce moment comme prêtre, mais comme philosophe. Dans le cas actuel, sir John A. Macdonald se trouvait placé entre deux feux: en supposant que les ministres canadiens français lui eussent remis leurs portefeuilles et qu'il eût accepté leur démission, il lui aurait fallu les remplacer par des Anglais, étrangers à la province de Québec.

M. Chapeau et ses collègues se sont assurément fait ce raisonnement, et n'ont pas osé assumer, en se retirant du cabinet, la responsabilité d'une guerre de race et de nationalité.

On devrait savoir, d'ailleurs, qu'il s'accomplit dans un gouvernement beaucoup de choses que l'on ne connaît qu'imparfaitement au dehors, et c'est pourquoi l'on ne devrait pas juger les ministres sans leur permettre de se défendre.

D'aucuns discutent aujourd'hui la question Riel sans vouloir entendre raison; ils seront les premiers à regretter cet égarement. Une question de pareille importance, au point de vue de l'intérêt général de la Puissance, ne devrait être débattue qu'avec sang froid et préméditation.

Le Monde Illustré

LE MONDE ILLUSTRÉ publiera, dans son numéro du 5 décembre, deux gravures d'actualité, par des artistes distingués. La première sera: les Rvds/Pères André et McWilliams, Riel et le bureau sur l'échafaud; la seconde donnera une vue de la grande assemblée de dimanche dernier, sur le Champ-de-Mars, à Montréal, où près de cinquante mille personnes y assistaient.

Chaque copie du MONDE ILLUSTRÉ peut gagner de un à cinquante dollars.

BERTHIAUME & SABOURIN, 30, rue St-Gabriel, Montréal.

L'Expérience du Révérend

PÈRE WILDS.

Le Rév. Père W. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, est frère de son l'ami Jugg Wilds, de la Soudaine Cour de Massachusetts. Voici

Il était impossible de supporter la plus longue ouverture. Je souffrais au même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrhale, j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Constatant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je conclus à m'en servir, pour me remettre, s'il était possible, à une santé normale. Je commençai à prendre un verre de SALSEPAREILLE, et après un temps très-court la fièvre et les dérangements se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliora graduellement et devint excellente. Je me sens en ce moment plus fort, et je réajuste le dos à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prends trois petites doses par jour, et avant que la deuxième dose finisse, ma santé est complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables. E. P. WILDS.

A vous, avec respect.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Éruptions de la Peau, Érysipèles, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉ PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six francs par boîte.

AVIS

M. Phil. Mauseau a le plaisir d'informer le public qu'il sera toujours prêt à satisfaire à toutes demandes qui pourront lui être faites en sa qualité de mécanicien. Il se chargera de la réparation des moulins à coulis, des secours, des fassils etc. etc. On sera toujours sûr de rencontrer M. Phil. Mauseau à sa maison de pension chez Mlle. Veau. Les vesques, après six heures de l'après-midi. 3-27-85-j-n-o.

Défense D'avancer.

Je soussignée donne par les présentes, avis au public que je n'entends pas être responsable d'aucune dette contractée en mon nom, par mon fils Arthur Mireault, sans autorisation de ma part, par écrit.

DAME VEUVÉ HILAIRE MIREAULT St-Alexis. 7-26-85-6m.

Institutrice Demandée.

On a besoin immédiatement d'une institutrice pour enseigner le français et porter un diplôme pour écoles élémentaires. Pour les conditions s'adresser à

Mr. JOSEPH BAZINET, Prés. des Commissaires d'Écoles, Ste-Émélie de l'Énergie Comté Joliette. 8-11-85-jm.

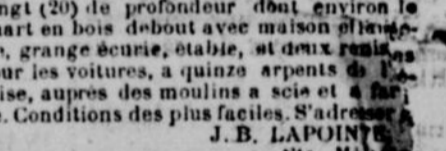
A VENDRE

Une terre située dans la paroisse de Ste-Mélanie de trois (3) arpents de largeur sur vingt (20) de profondeur dont environ le quart en bois debout avec maison plâtrée, grange écurie, étable, et deux remises pour les voitures, a quinze arpents de prairie, au-dessus des moulins à scie et à farine. Conditions des plus faciles. S'adresser à J. B. LAPORTE, Ste. Mélanie. 8-28-85-3m.

A VENDRE

Quatre magnifiques lots, dans le township de Joliette, contenant 400 Acres. Au-dessus de 40 arpents de terre défrichée et en culture depuis plusieurs années. Le propriétaire possède les patentes de ces terrains. Conditions de vente facile. S'ADRESSER A CE BUREAU. 10-23-85-j-n-o.

ETABLI EN 1861



ANTIME A. LAPORTE

Bijoutier et Opticien

JOLLETTE . . . P. Q.

Spécialité de lunettes, montres, bijoux, bijoux, objets de fantaisie, etc.

— AUSSI — Assortiment de marchandises piquées en argent pour cadeaux de noce. Réparations de montres, horloges et bijoux.

A DES PRIX MODÉRÉS.

Echos de la Ville.

Glace.—Samdi dernier on a com- pence à patiner sur la riviere As- sumption. Les amateurs n'ont ja- mais été favoris d'une aussi belle glace, douce et tulle comme un mi- rior. Cependant ceux qui ne pouvant plus résister à la tentation, y sont hâtés, on fait la preuve de grande témérité. En effet la glace que l'on dit porter de deux pouces à deux pouces et demi d'épaisseur ne peut être égale- ment épaisse partout et alors on comprend bien quelles sont les proba- bilités d'accident.

Accident.—Mr Albert Lefontaine, employé du gouvernement fédéral, fait dimanche après-midi, une chute de voiture où heureusement il a eu plus de peur que de mal. Il conduisait son cheval bon train quand arrivé vis-à-vis chez Mr I. Desrochers notaire, la cheville tenant l'essieu de devant de sa voiture (une barouche) se brisa tout-à-coup, et il fut violemment jeté par terre. Quelques-uns de ceux qui passaient sont accourus en toute hâte le relever et comme il se plaignait d'une grande douleur à l'épaule, on le conduisit immédiatement chez Mr le Dr Sheppard, qui lui prodigua ses soins. Le cheval qui avait pris l'épou- vante avec les timons et les deux roues de devant a été arrêté à quel- ques arpents plus loin.

Grande assemblée.— Samedi ainsi qu'il l'avait été annoncé a eu lieu dans la salle du marché une grande assemblée du comté pour délibérer et discuter sur les mesures que nous avons à prendre dans les circonstan- ces vis-à-vis du gouvernement à propos de l'affaire Riel. Libéraux et conservateurs ayant été invités, le nombre des personnes présentes fut assez considérable. L'assemblée ouverte vers deux heures de l'après-midi s'est terminée vers cinq heures du soir.

Ponts.—L'épreuve du pont des chars a été faite la semaine dernière. On l'a chargé d'audeussus 52,000 livres pesant et il n'a pas brisé. Ainsi il a été immédiatement livré à la circulation à la satisfaction gé- nérale.

Echos de partout

St HYACINTHE.—Vendredi après- midi la manufacture de MM. Segien & Latime a été le théâtre d'un acci- dent assez déplorable. Une jeune fille, du nom d'Elmire Laporte travail- lait dans un des départements de l'a- gage supérieur, lorsque sa cheville s'enroula à un shaft allant à une très grande vitesse. Avant que l'on put se rendre à son secours la pauvre jeune fille avait été criblée de blessures très graves à la tête. On la releva presque sans senti- ment et on s'empressa de lui procurer des soins immédiats.

St HYACINTHE.—M. Viens marchand de la rue Cascade a failli perdre la vie l'autre jour en se servant de la lessive concentrée pour le lavage de ses vitrines. Une portion de cette ma- tière alcaline lui vint à la figure et ses yeux en furent légèrement atteints. Il est sous les soins d'un mé- decin et gardera la chambre pour plusieurs jours.

QUEBEC.—Les élèves externes du séminaire de Québec, membre de la société St François de Sales, ont dé- cidé de faire chanter une messe de Requiem pour le repos de l'âme de Louis Riel.

On nous informe dit l'Événement de lundi matin, à St Sauveur, dix couples ont reçu la bénédiction nup- tiale à la même messe! Puisse le bonheur ne jamais désertier leur toit et au contraire la fortune y entrer pour se marier comme cela en mas- que avec la perspective qu'offre l'hi- ver dans le quel nous entrons, il faut du courage, et les bons souhaits sont jamais de trop en pareille con- stance.

Le capitaine Victor Bégin est par- tissant mercredi soir, pour le Nord-Ouest, et il va occuper la position d'inspec- teur dans la police à cheval. Tous les officiers du 17e bataillon de Lévis, ainsi qu'un bon nombre d'amis sont allés recueillir leur ca- marade à la gare du Grand-Tronc et lui souhaiter un heureux voyage.

St Louis.—La femme de Michael Gallagher, officier de police à St- Louis, a donné naissance, le 2 no- vembre, à quatre filles.

Le TRAVAILLEUR DE WORCESTER.— Environ 150 famille canadiennes- françaises sont parties, mercredi, de Montréal, pour les États-Unis. On di- sait que 25 autres allaient partir in- cessamment pour aller travailler dans les manufactures de la Nouvelle- Angleterre. Restes au pays, compatriotes.

LOWELL.—Nous avons appris avec regret la mort de M. Charles Alexan- dre Bigonnesse, arrivée le 11 courant à Lowell. M. Bigonnesse était un ex-zouave officier, assistant secrétaire de l'U- nion de Charette, et frère du Rev. re Bigonnesse, O. M. I.

Le défunt était âgé de 37 ans. Il laissa une épouse inconsolable et qua- tre enfants.

Ses funérailles ont eu lieu le 13 novembre à l'église St Joseph. Les Zouaves et les différentes sociétés dont il faisait partie assistèrent en corps.

SOREL.—Afin de donner tous les avantages possibles au commerce de Sorol et de ses environs, la Cie du Richelieu fait voyager le vapeur Cultivateur entre Sorol et Montréal tous les jours.

Départ de Sorol pour Montréal à 3 heures du matin. Départ de Mon- tréal pour Sorol à 3 heures de l'après- midi. Ce bateau arrêtera en allant et revenant à Contrecoeur, Verché- re et Boucherville.

MONTRÉAL.—Entré garçon d'hon- neur, c'est fort belle chose; on y figure à la balustrade, à la sacristie; on y boit on y mange à la noce et le soir on y rêve. Bien, soit qui refuse un honneur si fécond en plaisirs et en jouissances diverses. C'était l'avis d'un certain cocher qui a conduit ce matin un jeune couple à l'église St-Joseph, rue Richemond.

Ce cocher avait charge d'une voi- ture appartenant à M. Courville, de la rue Saint Paul. Sur le seuil de l'é- glise les futurs n'ayant point de gar- çon d'honneur, prie et leur cocher de vouloir bien accepter l'honneur avec une demoiselle de sa connais- sance aussi présente. Et tous ensem- ble s'en vont à l'autel.

Pendant la cérémonie passe un monsieur qui pense qu'un excellent cheval attelé à une voiture de cinq ou six cent dollars, n'est pas chose à dé- daigner qui montant sur le siège, pe- que des deux dans quel direction? Voilà bien l'embarras du garçon d'honneur et des mariés à la sortie de l'église. Propriétaire et cocher sont encore à la recherche de l'attelage avec l'aide de ses détectives.

Cela gâta un peu le plaisir que c'é- tait promis le garçon d'honneur. Pour les mariés, on dit qu'ils durent retourner au logis comme le commun des pions.

Quand les gens de la noce Revennent au foyer, Les uns vont en carosse. Les autres vont à pied.

C E Ryle, de Uxbridge écrit le 3 octobre 1870 et dit: "Je certifie que par ces excellentes qualités, le Beume d'Allen est un remède sans égal pour les maladies de poumons. Je sais qu'il est aussi bon que re- commandé."

Riel et ses Avocats.

Voici l'opinion que Riel donnée sur le mérite de ses avocats. "Ma foi, je n'ai pas grand chose à dire contre eux; pauvres diables, il ont fait pour le mieux. Si Lemieux savait parler l'Anglais comme moi, il pourrait très bien faire. Fitzpatrick se croit aussi grand que l'Es- prit, mais il a deux pieds de moins. Greenhields m'a rendu malade. Je suis heureux de voir qu'il a été mis de côté. Neanmoins, je les remercie de tout mon coeur."

Dans le Monde entier — Il n'y a qu'une opinion sur la valeur du Pain-Killer de Perry Davis. Aucun remède n'a acquis une renommée aussi universelle.

Arrestation Importante

UN VOLEUR DE 23 ANS DÉJÀ CÉLÈBRE

Adolphe Dagenais, le voleur en question n'est pas un premier venu. Il a un passé qui son âge bien des hommes qui ont fini sur l'échafaud n'avaient pas.

Après avoir séjourné trois ans à l'école de Réforme, il devint un des hôtes du pénitencier de St Vincent de Paul où il purgea une sentence de quatre ans.

Au mois de mars dernier, il s'em- barqua pour le Nord Ouest en qua- lité de volontaire du 65e bataillon. Comme ses braves compatriotes il a reçu les honneurs du retour triom- phal; mais comme eux il n'a pas su conserver intacte la gloire par laquel- le il aurait pu effacer les taches de son passé.

Il y a un mois il volait une bourse contenant une vingtaine de piastres dans le buvette du restaurant de M. Desormeis coin des rues Papineau et Ontario, puis il levait pied et quit- tait Montréal. Revenu en ville hier, il a été reconnu et arrêté par le dé- tective Gladu. Sur lui le détective trouva une quantité de chaînes de montre, bracelets etc, un plein cha- peau de bijoux. D'où viennent ces bijoux? Le prisonnier a eu l'impru- pence de révéler à un de ses amis qu'ils provenaient d'un magasin de- bijoux par lui enfoncé et pillé à St- Jean d'Iberville.

On ne sait encore si ces objets ont bien été volés à St Jean d'Iberville ou à quelque autre endroit le détec- tive demande le propriétaire.

Le Renovateur des Cheveux de- hall est recommandé officiellement et sans réserve, par l'essayeur de l'état du Massachusetts.

Aux Annonceurs.

N'oubliez pas que de tous les journaux publiés à Joliette, c'est LA GAZETTE DE JOLIETTE qui a la plus grande circulation.

N'oubliez pas non plus que c'est à notre atelier que l'on fait le plus promptement, et à meilleur marché, tous les ou- vrages d'imprimerie et dans les derniers goûts.

Stimulez les facultés, activez la circulation, purifiez le sang, par l'emploi de la Salsepareille d'Ayer.

Mason & Hamlin ORGAN AND PIANO CO. 184 Tremont St. Boston, 48 E. 14th St. (Union Sq.), N. Y. 149 Wabash Ave., Chicago.

Canada Province de Québec, District de Joliette, No. 1138.

Dans la Cour de Circuit.

POUR LE DISTRICT DE JOLIETTE. Narcisse Desmarais, cultivateur, de la Ville de Joliette, dans le District de Joliette.

Demandeur. Dame Suzanne Dayle, ci-devant de la paroisse de St-Charles Borromeo, dans le dit district de Joliette, et actuellement de Lowell, dans l'Etat du Massachusetts, un des Etats Unis d'Amérique, épouse con- tractuellement séparée quant aux biens d'Elie Côte, Bourgeois, du même lieu, et ce dernier en autant que besoin pour as- sister sa dite épouse.

Défendeur. Il est ordonné aux Défendeurs de com- paraître dans les deux mois.

DESROCHERS & DÉSILETS, G. C. C. Ville de Joliette ce 26 Novembre 1885.

No 1524, Canada Province de Québec District de Joliette, Cour Supérieure, Dame Honorine Grenier de la Ville de Joliette dans le District de Joliette, veuve de feu Andrew Kelly son vivant com- mercant au même lieu. Demanderesse, vs. Edouard Green, cultivateur de la paroisse de St-Liguori dans le dit district. Défendeur. Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois. Joliette 26 Novembre 1885.

DESROCHERS & DÉSILETS, P. C. S.

Mise en force des dispositions de l'ar- ticle 2168 du Code Civil du Bas-Canada, relativement aux paroisses ci après mentionnées.

Par proclamation du Lieutenant-Gou- verneur de la province de Québec, le 30ème jour du mois de Novembre courant a été fixé, comme devant être le jour à partir duquel les dispositions de l'ar- ticle 2168 du Code Civil du Bas-Canada, de- viennent et seront en force dans la cir- conscription d'enregistrement du comté de Joliette, relativement aux paroisses de St- Jean de Matha, Ste-Beatrix, St-Alphonse de Rodriguez, Ste-Emilie de l'énergie (partie) et du Canton de Joliette, faisant partie de la dite circonscription d'enre- gistrement.

Toute personne ayant des hypothèques enregistrées dans la dite circonscription d'enregistrement du comté de Joliette, de- vront le renouveler dans les deux ans qui suivront le dit 30ème jour du mois de no- vembre courant à peine de perdre la prio- rité conférée par le dit Code Civil. L'article 2173 du dit Code Civil déclare: A défaut de tel renouvellement les droits réels conservés par le premier enregistre- ment n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers, ou des acquéreurs sub- sequents dont les droits sont régulière- ment enregistrés.

Maison à Vendre.

Sur la rue Notre-Dame, en face de l'é- cole des frères St-Viateur, la demeure de Paul Emile Beauré, menuisier.

Bâtie en bois récemment construite, de grandeur moyenne, avec hangar, écurie et une magnifique boutique, sur un terrain d'un quart d'arpent à peu près de largeur sur un arpent de longueur. Le tout à faciles conditions.

S'adresser à PAUL EMILE BEAURÉ, Propriétaire, Joliette, 11-20-85-2m.

A V I S.

Un bon meublier et aussi un apprenti trouveraient de l'emploi, en s'adressant immédiatement à Mr. J. BTE BAZINRT, Rue de Lanaudière Joliet 3-31-j-n-o.

NERVOUS DEBILITATED MEN.

You are allowed a free trial of fifty days of the use of Dr. Ely's Celebrated Female and Male Pills with the following conditions: Complete restitu- tion to health, vigor and all blood troubles. No fee to be incurred. Liberated patients in need of medicine should send for a copy of the "VOLUNTARY" to Dr. Ely, Lowell, Mass.

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladie aussi pernicieuse dans leurs attaques que celle qui affecte la gorge et les poumons; et lorsque qui ne soit aussi négligé par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'im- portant est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie. "En 1867 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux me suivit et je souffris de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai le PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, sans poumons se dégradent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL-CERISE j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire de toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie." HOLLAND FAIRBROTHER, Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1885.

Group—Écoutez une Mère. "Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint de toux; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il toussait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faible dose, souvent répé- tées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respira libre- ment. Le docteur nous dit que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon cher petit. Jugez de ma gratitude! A vous sincèrement, Mrs. F. M. GENEV, 159 West 125th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites. "Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en votre PECTORAL-CERISE de tous les remèdes possibles, quand j'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne in- spiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri." JOSEPH WALDEN, Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'y a pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grande- ment soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendra par tous les droguistes.

LA GLASGOW & LONDON MUTUAL LIFE INSURANCE COMPANY OF NEW-YORK.

CONTRÔLE LE FEU, CAPITAL \$5,000,000

LA OBSERVATEUR RUE NOTRE-DAME

J. M. LEVESQUE, SEUL AGENT.

ACTIF PLAIN DE REVENU ANNUEL POUR MONTNANNEAU AUX POR- TÈRES DE JOLIETTE EN 1885

GAUTHIER & BROWN, Géomètres, Province de Québec

J. M. LEVESQUE, Seul Agent pour le District de Joliette

Place avantageuse pour un mé- decin dans la florissante ville de Joliette.

A vendre ou à louer. L'ancienne résidence de Dr. Lau- rier située au centre de la ville de Joliette, en face de l'église et du collège. Cette populeuse localité ne compte que cinq médecins prati- quants.

S'adresser au Dr. P. H. BERNIER, St-Pie. 3-27-85-j-n-o

LA PICOTE

Depuis quelques temps on ne parle que de Picote et il est temps que l'on se protège contre ce fléau terrible.

Une bonne occasion se présente locuteurs et lectrices, allez tous faire une visite au magasin de M. Ephrem Bolduc marchand de marchandises riches et de nouveautés place du marché ancien place de l'hôtel du Canada Joliette, c'est certainement à ce magasin ou vous paierez le plus bas prix à Joliette et vous trouverez tous ce qu'il vous faut dans les différentes branches de commerce. M. Bolduc aime se faire une nombreuse clientèle et il est prêt par la même vendre à très bas prix les acheteurs pourront échanger à ce magasin le tabac en feuille ou en Role, pour ce qu'il auront besoin et paieront le même prix que pour argent comptant. Acheteurs, allez tous lui rendre visite, vous serez bien servis, et vous serez satis- faits.



LUNETTES ET LORGNONS DE B. LAURENCE.

Les seuls articles réellement anglais sur le marché canadien. Préparés scientifi- quement de purs cristaux, les verres ou liques sont spécialement munis dans ce but; ces verres sont, sans exception, les mieux faits pour obvier aux ravages de l'âge et établir parfaitement la vue, leur usage est recommandé par le Doyen de la Faculté de médecine de Laval, le Président du Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec et par tous les membres les plus éminents de la Chirurgie.

Chaque paire de lunettes est marquée B. L.

On ne peut s'en procurer à Joliette et dans les environs que chez le Dr M. Richard, pharmacien et oculiste qui est qualifié pour le traitement de tout défaut dans la vue. Allez le voir avant d'acheter ailleurs.

AVANTAGE EXCEPTIONNEL.

LE "CULTIVATEUR" L'ÉVENEMENT

16 Pages par Numéro 4 grandes pages par jour

Journal hebdomadaire publié à Québec.

SERA ADRESSE A tous ceux qui ne sont pas enco- re abonnés et qui nous enverront

SEULEMENT \$1.00 pour un \$1.00 an

Profitez de cette immense avantage et souscrivez au Cultivateur. C'est le plus beau et le moins coûteux de tous les jour- naux publiés dans le pays.

Adressez vos lettres à L. J. Demers & Frere, PROPRIÉTAIRES, QUEBEC.

On demande des agents dans toutes les paroisses.

Faites enregistrer toute lettre contenant de l'argent.

LA NEW-YORK COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE.

Baisse de la Banque Union Montreal. N. S. ROBICHAUD, Seul Agent.

BUREAU, HOTEL RIVARD, JOLIETTE P. Q.

AVIS. A NOS NOMBREUSES PRATIQUES

Vu que la récolte de tabac de 1883 a été très peu satisfaisante, nous n'en achetons que très peu, et nous choisissons le meilleur. Comme nous désirons toujours conserver notre

T. & B. MYRTLE

à la hauteur de sa réputation, il pourrait se faire qu'il deviendrait assez rare pendant un certain temps. Si tel est ce qui arrive il y en aura une plus grande quantité sur le marché vers la fin d'octobre.

Le tabac que nous sommes actuellement à transporter est le plus bon que nous avons et nous savons qu'il satisfait nos nombreuses pratiques.

GEO. C. TUCKETT & SON.

REPOS ET CONFORT POUR LES MALADES.

"LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN" n'a pas d'égal pour soulager la douleur in- terne. Elle guérit la douleur dans les côtes, les reins ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dent, le lumbago ou toute autre espèce de douleur ou de mal. Elle active certainement la circulation et nous guérira, car son pou- voir d'action est merveilleux. "La Panacée des Familles de Brown," étant recon- nue comme le meilleur remède pour soula- ger la douleur, et ayant deux fois la force d'aucun autre Elixir ou Liniment de l'as- surés, elle devrait se trouver dans toutes les familles, afin de l'avoir sous la main au besoin, car c'est réellement le meilleur remède de l'univers pour les crampes dans l'estomac, et pour les douleurs et les maux de toute espèce," et est en vente chez tous les droguistes pour 25 cent la bouteille 1-15-84-lan

AVIS AUX MÈRES

Êtes-vous troublés la nuit et tenne- veillées par les cris et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, envoyez immédiatement acheter une bouteille de SIROP CALMAN DE MME WINSLOW POUR LA DÉTENTION DES ENFANTS. Sa valeur est incalculable. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade, les coliques, nausées, il n'y a pas de dentées là-dessus. Il guérit la dysenterie et la diarrhée, règle l'estomac et les intestins, guérit la colique ventouse, amoit les gen- tives, réduit l'inflammation, et donne de la force et de l'énergie à tout le système. Le SIROP CALMAN DE MME WINSLOW pour LA DÉTENTION DES ENFANTS est agréable au goût, et la prescription de l'une des plus vieilles et des meilleures femmes nourrices et médecins des États-Unis, et est en vente par tous les droguistes de l'univers. Prix 25 cent la bouteille. 1-15-84-lan

THIS PAPER MAY BE FOUND ON FILE AT GEO. J. ROWELL & CO'S Newspaper Advertising Bureau 110 SPRING NEW YORK.

La Nouvelle-France

Monsieur de la Brière a écrit, dans la Gazette de France, un très intéressant article sur la Nouvelle-France.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur mettre sous les yeux le passage suivant de cet article. La situation politique actuelle du Canada y est fort nettement dessinée :

Le Canada, dit M. de la Brière, se compose de sept provinces qui ont chacune leur lois particulières, leur parlement libre, leur administration séparée.

Les deux provinces les plus peuplées sont celle de Québec, presque toute française ; celle d'Ontario, où domine encore l'élément anglais.

Lorsque fut organisée la confédération actuelle, les deux provinces rivales se disputèrent l'honneur de lui donner sa capitale. Les Français proposaient Québec ou Montréal ; les Anglais, Toronto. On crut bien faire en choisissant pour le centre du gouvernement une petite ville située sur la frontière de deux contrées. Ottawa ou siège le ministère et le parlement fédéral, avec le lord gouverneur général envoyé d'Angleterre, un gouverneur qui représente l'autorité de la lointaine métropole.

Représentation on ne peut plus platonique d'ailleurs ! Quand on interroge les Canadiens sur la nature du lien qui les rattache à la couronne anglaise, on obtient de curieuses réponses :

— Quel impôt lui payez-vous ? — Nous sommes pour le moment les fidèles et loyaux sujets de Sa Gracieuse Majesté la reine d'Angleterre.

— Quel impôt lui payez-vous ? — Pas une piastre.

— Lève-telle chez vous des troupes pas un homme.

— Entretient-elle chez vous un corps d'occupation ? — Non ; dans cet empire aussi grand que l'Europe, les forces britanniques sont représentées par un régiment canadien au bord de la mer, dans la citadelle de Halifax.

— Mais cependant vous avez soutenu dernièrement une lutte armée contre les Peaux Rouges de l'Ouest. N'est-ce pas l'armée de la reine qui vous a défendus ? — Non ; ce sont nos milices locales, boupiers, organisées, entretenues à nos frais, qui ont triomphé des Indiens.

— Du moins fournissez-vous à la reine quelque contingent tiré de vos milices quand elle guerroye dans l'une de ses autres possessions ? — Non ; nous avons délibéré là dessus quand Sa Gracieuse Majesté s'est trouvée dans le embarrass, notamment quand elle a pensé engager une lutte contre la Russie, laquelle nous joint par le Nord mais nous avons décidé que nous nous abstenions ; la neutralité est plus avantageuse.

— Pourtant, vous arboriez le pavillon anglais ? — Pas exactement ; nous avons le nôtre ; nous plaquons notre écusson canadien sur les couleurs anglaises. Mais c'est partout l'ambassadeur anglais qui protège nos nationaux ?

— Nous avons à Paris et même à Londres nos représentants directs ; ils ne jouissent peut-être pas du privilège diplomatique ; mais ils sont officiellement reconnus et font nos affaires.

— Pourtant vous n'êtes pas une puissance pouvant traiter avec les puissances étrangères ? — Nous avons à Paris et même à Londres nos représentants directs ; ils ne jouissent peut-être pas du privilège diplomatique ; mais ils sont officiellement reconnus et font nos affaires.

— Pourtant vous pouvez traiter avec les puissances étrangères ? — Nous sommes en train de négocier un traité spécial de commerce avec la France.

— Mais vous faites partie du système douanier anglais ? — Pas le moins du monde ; les marchandises anglaises paient chez nous les droits des douanes, tout aussi bien que les marchandises étrangères.

— Enfin, comment donc se manifeste vis-à-vis de la reine ce fameux loyalisme dont vous parlez ? — Comment il se manifeste ? Mais vous en avez été témoins ! Dans tous les banquets de notre pays, le premier toast est porté à la reine. Nous buvons à sa santé !

De fait, tel est le plus clair bénéfice de la Majesté ? Et l'on pousse plus loin les indiscretions ? — Mais puis-que vous tenez si peu à l'Angleterre, désirez-vous lui échapper, vous unir à vos voisins des États-Unis ?

— Non, vous répondra-t-on vivement, non, jamais, mille fois non ! nos pères ont répandu leur sang pour résister à l'annexion !

— Voulez-vous donc redevenir sujets français ? — Non ; nous aimons chèrement et sincèrement la race française, dont nous sommes les descendants. Mais ce qui est fait est fait.

— Alors votre idéal est de demeurer anglais ? — Qui vivra verra ? Pourquoi vouloir que nous soyons à perpétuité Anglais, ou Yankees ou Français ? Ne pourrions-nous pas un jour être tout simplement Canadiens ?

C'est peut-être ce rêve que réali-

sera l'avenir. Pour le moment, il n'en est pas question. Mais, franchement, la réalité présente ne s'en éloigne guère en pratique.

ABONNEZ-VOUS

La Gazette de Joliette. BUREAU ET ATELIER BLOCK-FISK. JOLIETTE.

BUREAU ET ATELIER BLOCK-FISK.

JOLIETTE.

La Consomption guérie.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la consommation, la bronchite, le catarrhe, l'asthme et toutes les affections des poumons et de la gorge, et qui guérit radicalement la débilité nerveuse et toutes les maladies nerveuses ; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Pensé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Hypocrite par la poste si ou adresse avec un timbre nominant le journal. W. A. NOTES, 149 Power's Block, Rochester N. Y. 11-20-85-lan

MARCHE DE JOLIETTE.

Samedi, 28 Novembre 1885.

Table of market prices for various goods including flour, oil, and other commodities.

PHARMACIE CANADIENNE. (ETABLIS EN 1872.)

M. LOUIS ROBILTAILLE a le plaisir d'annoncer à ses nombreuses pratiques qu'il a transporté sa pharmacie dans sa nouvelle demeure, située au coin des rues Notre-Dame et St-Paul, en face du marché de Joliette.

M. L. Robitaille profite de la circonstance pour remercier ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'ils ont bien voulu accorder jusqu'à présent à la Pharmacie Canadienne et prend la liberté de solliciter la continuation de leur patronage à l'avenir.

M. ROBILTAILLE attire particulièrement l'attention du public sur les préparations suivantes, dont la propriété ou l'agence exclusive pour le district de Joliette lui appartient.

"ELEXIR RÉSERVÉ PECTORAL", excellent pour la guérison des Rhumes, Toux, Bronchites, etc.

"RESTORATEUR DE LA CHEVELURE DE ROBIN", préparation d'une efficacité éprouvée pour rendre aux cheveux gris leur couleur primitive.

"PILULES ANTIDIBIÈSES DE DR. VELAZO", purgatif purement végétal. Ces pilules ne contiennent pas de mercure. Elles peuvent être administrées en toute sûreté aux enfants et aux adultes d'une faible constitution.

"POUDRE DÉPURATIVE DE VIN", pour les chevaux, employée avec grand succès contre la toux, la gourme et l'épizootie. C'est aussi le meilleur poudre de condition dont on puisse faire usage pour les chevaux et les bêtes à cornes.

De nombreux certificats, et que M. Robitaille se fera un plaisir de montrer à qui voudra les voir, attestent l'efficacité des préparations ci-dessus mentionnées.

COIN DES RUES Notre-Dame et St-Paul. JOLIETTE. 21 Mai

Tableau de l'arrivée et départ des malles du district de Joliette et autres endroits voisins.

Table of mail arrivals and departures for various locations.

MARCHE DE MONTREAL.

Montreal, 28 Novembre 1885.

Table of market prices for grains and flours.

Table of market prices for butter and cheese.

Table of market prices for hay.

Table of market prices for fruits.

Table of market prices for various vegetables.

Table of market prices for various meats.

Table of market prices for various oils and fats.

Table of market prices for various grains.

Table of market prices for various meats.

Table of market prices for various oils and fats.

Table of market prices for various grains.

Table of market prices for various meats.

Table of market prices for various oils and fats.

Atelier Typographique

DE LA-

"GAZETTE DE JOLIETTE"

LA SOCIÉTÉ D'IMPRIMERIE DE JOLIETTE. Éditeur-Propriétaire.

On exécute à ce Bureau toutes sortes de impressions.

D'IMPRESSIONS

- TELS QUE : Livres, Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Cartes de visite, Chèques, Billets, Drafts, Enveloppes, Catalogues, Listes de prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres fanérais, Etc., Etc.

ONA CONSTAMMENT EN MAINS LES BLANCS SUIVANTS :

- BLANCS POUR AVOCATS, POUR NOTAIRES, Pour les Greffiers et les Commissaires, Blancs simples, De sommation, Tiers-Saisie après Jugement, POUR HUISSIERS, Blancs de procès-verbaux, De saisie, De vente, D'avis de vente, POUR LES SEC-TRESORIERES, Rôles d'Evaluation, de Perception, Listes Alphabétiques d'Electeurs.

NOVEMBRE 1885.

Table of religious holidays for November 1885.

DE PLUS -

Un grand nombre de Blancs d'Exécution et autres pour les Cours de Circuit de comté.

Messieurs les Greffiers, ainsi que Messieurs les Secrétaires des municipalités trouveront aussi toutes les formules de blancs dont ils ont besoin.

LE TOUT SUR BON PAPIER ET A DES Prix Très-Reduits

Les ordres envoyés par la Poste, reçoivent une attention toute spéciale et sont exécutés avec soin.

13 SEMAINES

Le propriétaire de L'ILLUSTRATED

numéro sera envoyé gratis sur demande. Adresse : SPORTING WORLD PUBLISHING CO., Box 40, New-York.

TOUJOURS EN VENTE

ST-JEAN DE MATHA

Mr. CHARLES BAZINAIS,

Une grande quantité de bois de charpente et de sciage : Epinette, Pin, Pruche etc., etc. Aussi toutes espèces de bois francs, sciés, entre autres :

MERISIER BOIS BLANC ORME FRENE BOULEAU ERABLE

DE PLUS, sans cesse en mains un assortiment considérable de bardeaux, lattes, perches et piquets de cédre.

Livrable à volonté, à la station du chemin de fer de St-Félix de Valois ou au moulin même. 2-10-1a.

ARBRES FRUITIERS

D'ORNEMENT.

J'attirerai votre attention sur l'assortiment d'arbres fruitiers et d'ornement que j'offre en vente.

Je propose seulement les variétés qui résistent à notre climat, et dont le mérite est reconnu par les Sociétés d'horticulture de Montréal, et du comté de L'Islet. Pommes, Pruniers, Poiriers, Cerisiers, Vignes, Gaubliers, Grossilliers, Framboisiers, Ronces, Fraises, Erables argentés, Erables Negundo (à Giguère) - Peupliers argentés, Maronniers, Ormes, Chênes, Arbustes de jardins, etc., etc. Fraises "Sharpless", produisant des fraises de 5 à 7 pouces de tour. - 20 cts. la douz. - \$3 les 100 plants. J'expédierai par la maille, à mes frais les fraisières "Sharpless". Ils seront payés dans la moussie. Envoyez-moi quelques timbres de poste, et je vous expédierai douze plants "Sharpless" ou de plants pour \$1.00 en septembre. Timbres de poste acceptés pour montants au-dessous d'une piastre. Adressez à :

AUGUSTE DUPUIS, Village des Aulnaies, Comté L'Islet, P. Q.

1. CETTE TOUX ÉCORCHANTE

peut être guérie promptement par le Shiloh's Cure ; nous le garantissons.

2. SOUFFREZ-VOUS DE LA DYSPÉPSIE

ou maladie du foie ? LE VITALISER DE SHILOH vous guérira assurément.

3. DES NUITS SANS SOMMEIL

sont l'effet de ces toux fatigantes. Le Shiloh's Cure est le remède pour vous.

4. LE CATARRHE GUÉRI

la santé et la bonne haleine préservées, par le remède pour le Catarrhe de Shiloh. Prix 50cts. Seringue pour injections nasales, gratis.

5. POUR DOULEUR DANS LE DOS

ou estomac, employez l'épingleur poreux de Shiloh. Prix 25cts.

6. LE REMÈDE DE SHILOH

pour la toux et la consommation est vendu par nous avec garantie. Il guérit la consommation.

7. LE SHILOH'S VITALISER

est ce que vous avez besoin pour la constipation, perte d'appétit, épuisement et tous les symptômes de la Dyspepsie. Prix 10 cts. et 75 cts par bouteille.

8. LE GHOUP, LA COQUELUCHE ET LA BRONCHITE

sont immédiatement soulagés par le remède de Shiloh. En vente chez le Dr. M. RICHARD, Pharmacien, Place du marché, Joliette 4-10-85-lan.

La Compagnie à Bois de Joliette

A maintenant, dans ses chantiers à Joliette les bois suivants qu'elle vend aux prix les plus réduits, savoir :

Table of wood prices for various types of lumber.